

FERMETURE DES ACCUEILS DE LOISIRS ET DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Suite à la décision du Président de la République de fermetures des crèches, écoles, collèges, lycées et universités à partir du mardi 6 avril 2021, les services intercommunaux suivants seront fermés à compter de cette même date et jusqu'au 9 avril :

- Accueils de loisirs périscolaires (garderies du matin et du soir)
- TAP (Temps d'Activités Périscolaires)
- Accueils de loisirs du mercredi après-midi
- Service de restauration scolaire
- Micro-crèche intercommunale située à Davayat
- Ateliers d'éveil dans le cadre du programme d'animation du Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Vous n'avez pas besoin d'annuler les inscriptions déjà faites sur le portail famille. Les activités seront automatiquement annulées et non facturées.

Un service de garde sera mis en place, du 6 au 9 avril, pour que **le personnel prioritaire**, indispensable à la gestion de la crise sanitaire puisse faire garder leurs enfants. Ce service est proposé au personnel prioritaire résidant sur le territoire intercommunal et aux communes conventionnées.

Ce service de garde sera mis en place sur les sites d'accueils suivants de 7h à 19h :

- Ecole de Combronde
- Site de la Passerelle
- Ecole de Loubeyrat
- Ancien groupe scolaire à Saint-Georges-de-Mons

L'accueil sera gratuit. Le repas sera fourni et facturé.

Vous pouvez vous inscrire par mail à l'adresse suivante :

alsh-inscriptions@comcom-csm.fr ou par téléphone au numéro du service enfance jeunesse au **04.73.86.91.77**.

Pour la période du 12 au 23 avril 2021, nous vous tiendrons informés dès que nous aurons des éléments du service de l'Etat.